

# L'activisme de Berne inquiète plutôt les gérants de fortune

**BLANCHIMENT D'ARGENT** • *Alors que la loi repose sur le principe bien helvétique d'autorégulation, la place financière a parfois de la peine à suivre.*

MOHAMMAD FARROKH

« **L**e soupçon de complaisance à l'égard de nos membres est désobligeant pour nous tous. » Cette phrase, prononcée jeudi devant des gérants de fortune par Franz de Planta, président de l'OAR-G, l'un des douze organismes d'autorégulation (OAR) institués par la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA), reflète bien une inquiétude largement répandue dans la place financière suisse concernant la façon dont le dispositif en vigueur depuis 2000 est appliqué par l'Administration fédérale.

Jusqu'à présent, il était de règle chez les «intermédiaires financiers» de se soumettre sans discussion à toutes les exigences de la lutte contre l'argent sale. Mais si ces intermédiaires sont toujours convaincus des mérites de la cause, ils commencent à poser des questions et à émettre des critiques sur la forme. On ne sait par exemple toujours pas quelle est la suite donnée aux communications de «soupçons de blanchiment» transmis à l'Administration fédérale en application de la LBA depuis quatre ans. Une recherche est d'ailleurs en cours pour répondre à de telles questions (voir ci-dessous).

## UNE AUTONOMIE ENVIÉE

Déjà très complexe, le dispositif actuel est constamment en train de s'étoffer, par voie d'ordonnances – les intermédiaires financiers en sont encore à essayer de digérer celle de janvier 2004 – mais aussi sous l'effet des conseils appuyés de l'Administration fédérale. Dans ce cadre, l'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment (AdC), chargée de faire appliquer la LBA, dispose d'une autonomie que d'autres agences fédérales lui envient très certainement. Par rapport à l'AdC, les OAR jouent en quelque sorte le rôle de courroies de transmission, un rôle toujours plus difficile sous l'effet des admonestations continuelles des fonctionnaires. L'administration veut des «communications» et l'une de ses représentantes a récemment déploré la baisse de 12% des «soupçons» qui lui ont été transmis à la fin d'août.

La pression qui s'exerce sur les OAR est telle que l'un d'eux, celui de la Chambre fiduciaire, a décidé de se dissoudre pour la fin de l'année. D'autres pourraient



Franz de Planta est convaincu que l'autorégulation fonctionne bien.

LDD

suivre et nombre de gérants de fortune en viennent à se demander si l'objectif de Berne est d'en finir avec l'autorégulation en éliminant ou en favorisant la concentration des OAR. Or, Franz de Planta en est convaincu, l'autorégulation fonctionne et la lutte contre le blanchiment est essentielle pour la crédibilité de la place financière suisse.

## LE CHOIX DU CONTRÔLEUR

Ces pressions sont répercutées sur les quelque 6000 «intermédiaires financiers» du pays. Ceux-ci sont obligés, soit de s'affilier à un OAR, soit de se soumettre directement à l'AdC. Les professionnels, en particulier les gestionnaires de fortune indépendants, ont donc le choix entre un contrôle direct de l'Administration fédérale ou par l'intermédiaire d'un OAR.

Mais la chose a tout de même son importance. Même si l'Autorité de contrôle (AdC) exerce une surveillance étroite sur ces organismes, leur existence est de nature à rassurer les clients, s'agissant notamment du respect de la confidentialité. Ce n'est pas un détail si l'on songe à l'impor-

tance du maintien du secret bancaire pour la préservation de la place financière suisse et des emplois qu'elle représente. Voilà pour la théorie.

En pratique, le bon fonctionnement du système dépend de la vigilance des intermédiaires financiers (ils sont tenus de dénoncer les clients suspects de blanchiment d'argent) et de la collaboration harmonieuse entre

Administration fédérale et OAR. Le rôle de surveillance de ceux-ci, mais aussi de formation et d'encadrement de leurs membres, est essentiel. L'appui efficace des OAR est d'autant plus appréciable que les obligations imposées par la LBA sont parfois lourdement ressenties par des indépendants dont environ un tiers a moins de 50 millions de francs sous gestion. MF

## L'Université de Fribourg se penche sur le blanchiment

Deux observateurs attentifs ont suivi le séminaire de formation de l'OAR-G. Boris Boller et Fabrice Haag sont les collaborateurs de Nicolas Queloz, professeur de droit pénal et de criminologie de l'Université de Fribourg, qui dirige depuis ce printemps une recherche évaluative et comparative des dispositifs actuels en matière de blanchiment d'argent en Suisse et au Canada. Cette étude, financée par le Fonds national

suisse pour la recherche scientifique, et qui devrait être publiée au printemps 2006, veut combler une lacune. Il n'y a en effet pas de recherche indépendante sur le blanchiment d'argent. Dans cette perspective, une cinquantaine d'entretiens approfondis sont conduits avec des fonctionnaires de l'Administration fédérale et des intermédiaires financiers, dont une vingtaine de gérants de fortune. MF